



du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 24 septembre 2020

VILLE DE SOLLIES PONT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32

Date de la convocation
17 septembre 2020

Date d'affichage
17 septembre 2020

Objet de la délibération
*Service de l'urbanisme –
Zone d'aménagement
concerté (ZAC) écoquartier
des Laugiers sud –
Approbation du compte
rendu annuel à la
collectivité (CRAC) pour
l'année 2019*

Vote pour à la majorité des voix
exprimées

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 3
(VINCENTS Christiane, BOLLA
Alain, LAGIER Laure)

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre deux mille vingt, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, RAVINAL Danièle, DUPONT Thierry, GOTTA-SMADJA Marie-Aurore, LAURERI Philippe, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, DELGADO Alexandra, LE TALLEC Jean-Claude, BARNAY Patrice, BERTRAND Huguette, SCHMITTE Laurent, PONROY Nathalie, NAAL Jean-Michel, BESSET Monique, LARCHE Laurence, TREQUATTRINI Pascale, BELTRA Sandrine, CHARRETON Paule-Sandrine, GANDIN Frédéric, ATIAS Jessica, CHAOUCHE Dalel, BLANC Benjamin, CROCE Marc-Edouard, ORTIS Elsa, VINCENTS Christiane, BOLLA Alain, LAGIER Laure, ROYET Pierre.

Procurations :

LEVEQUE Mickaël donne procuration à CROCE Marc-Edouard,
VAZ Hugo donne procuration à DUPONT Thierry.

Absents :

MARINONI Audrey.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Huguette BERTRAND** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Par délibération du 27 octobre 2017, le conseil municipal a approuvé l'attribution de la concession d'aménagement de la ZAC écoquartier des Laugiers sud à SNC Villes & Projets, filiale Nexiville 8. Le traité de concession a été signé le 14 décembre 2017 par la commune et le concessionnaire.

Conformément aux dispositions de l'article 17 du traité, un compte rendu financier a été établi par le concessionnaire, au titre de l'année 2019. Ce compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) a pour objet de faire le point sur l'avancement administratif, juridique et financier de la concession d'aménagement au 31 décembre de chaque année écoulée

I) Faits marquants en 2019

Après la désignation en 2018 par l'aménageur de ses différents prestataires, le travail de définition des aménagements des espaces publics s'est poursuivi au cours de l'année 2019. Le 14 mai 2019, le projet a été examiné en commission Quartiers Durables Méditerranéens où il a obtenu la médaille d'argent en phase conception.

L'année 2019 a également été marquée par la conception des îlots A et B. Ainsi, le permis de construire de l'îlot A (hors école) a été délivré le 30 septembre 2019 alors que celui de l'îlot B a été déposé le 6 décembre 2019. L'îlot A a été soumis à la commission Bâtiments Durables Méditerranéens le 14 novembre 2019 et a, lui aussi, obtenu la médaille d'argent.

En ce qui concerne le foncier, Nexity Villes & Projets a cédé le 23 décembre 2019 le foncier de l'îlot A au promoteur et a signé une promesse de vente pour l'îlot B.

II) Bilan de la concession d'aménagement

Le CRAC fait apparaître un bilan prévisionnel équilibré entre les recettes et les dépenses s'élevant à 12 403 000 euros HT.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte rendu annuel à la collectivité établi par Nexiville 8 joint à la délibération.

VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L. 300-5,

VU le compte rendu annuel à la collectivité pour l'année 2019;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à la majorité des voix exprimées des membres présents et de ses représentants

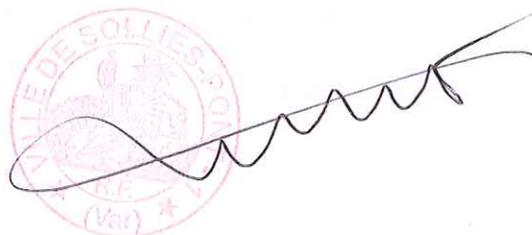
- **APPROUVE** le CRAC au titre de l'année 2019.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

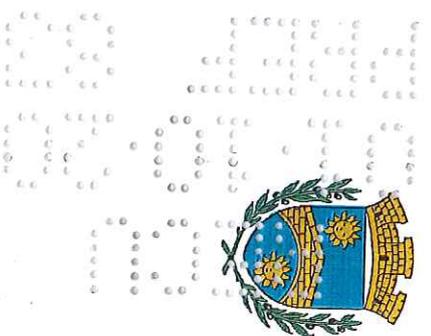
Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 01 OCT. 2020
et publication ou notification du 02 OCT. 2020





VILLE DE SOLLIES-PONT



ZAC ECOQUARTIER
LAUGIERS SUD

CRAC 2019

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

1. Données Générales

1.1 Objectifs et présentation de l'opération

- Objectifs de l'opération

La Ville de Solliès-Pont a engagé depuis 2013 les études préalables à l'aménagement de l'éco-quartier des Laugiers. Le lancement de l'opération s'est concrétisé par la signature de la Charte EcoQuartier le 14 mars 2013 et la définition des orientations suivantes pour l'opération :

- Développer un nouveau quartier autour d'un axe piéton central reliant le centre-ville aux nouvelles constructions ;
- Créer une placette, lieu de convivialité et de rassemblement ;
- Travailler l'insertion au cœur d'un tissu urbain pavillonnaire pour renouer les liens avec le quartier ;
- Respecter la trame foncière constitué par les canaux, les haies, les axes de plantation ;
- Développer un îlot exemplaire, traduction des ambitions environnementales du projet ;
- Assurer une gestion hydraulique par des noues plantées et des prairies hydrauliques permettant de structurer le site, son paysage et ses promenades ;
- Diversifier l'offre de logement : collectif et individuel, social et libre.

- Présentation de l'opération

La ZAC s'étend sur une superficie 8,7 ha et s'appuie sur la trame urbaine existante comprenant :

- la voie ferrée sur son bord ouest
- la RD n°58 scindant le site en deux tènements distincts
- le chemin des Laugiers à l'ouest et l'avenue de Beaulieu au sud permettant de desservir directement la ZAC à partir du réseau viaire existant
- le réseau de canaux arrosants qui traverse l'assiette de la ZAC

S'inscrivant dans un ancien espace agricole totalement refermé par l'urbanisation environnante, l'aménagement de la ZAC des Laugiers Sud poursuit des objectifs structurants :

- **Favoriser une urbanisation soutenable** tant par sa conception (matériaux, création d'énergie propre) que par l'élaboration d'un quartier propice aux modes de vie respectueux de l'environnement.

Mettre en valeur le contexte paysager existant (paysages architecturaux, agricoles et naturels), et soutenir l'**agriculture en ville**, patrimoine culturel de la commune.

L'espace public du quartier s'étire sur l'ensemble du site et hiérarchise de fait ces espaces de rencontre de manière transversale. Ainsi, l'aménagement de l'opération s'appuie sur la conception d'un espace public central orienté Est-Ouest, formant un axe de liaison au sein du quartier par des passages transversaux et qui se conclue par des connexions avec les quartiers environnants présents.

Ce **mail central est essentiellement piéton** (notamment en partie ouest), et se développe selon plusieurs séquences urbaines et paysagères utilisant le parcours de l'eau par l'interprétation de l'écriture des canaux d'arrosants. Il est bordé sur ses flancs nord et sud par des constructions formant une première frange bâtie qui se décline ensuite dans les épaisseurs des îlots.

Pour favoriser les espaces libres de qualité, l'étalement du stationnement en surface est limité. Des parkings s'ils seront prescrits sur les îlots A et B. L'espace est libéré au maximum au profit du paysage.

Un programme d'équipement scolaire, un service à la petite enfance et un EHPAD constituent l'entrée ouest du quartier. Le reste du site est constitué de logements déployant différentes formes urbaines en proposant une mixité sociale (à hauteur de 50% de la surface de plancher des logements collectifs et individuels denses) répartie de manière équilibrée.

- Programmation

L'ensemble de la ZAC permet la création d'un programme mixte de logements et d'équipements.

Logements :

Conformément à la délibération du 11 février 2020 approuvant l'avenant n°2 relatif à l'actualisation de la programmation de l'opération :

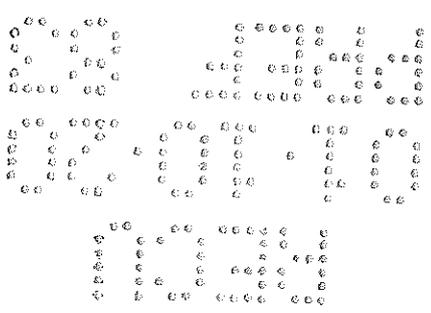
- Environ 28 170 m² de surface de plancher (SDP) de logements collectifs (dont 50 % dédiée à du logement social) et 4 800 m² de SDP de logements individuels, sous forme de lots à bâtir.

Il est prévu que 60 % de la surface des logements sociaux soit réalisée en VEFA (îlots A, B et C sur le plan page 6) et 40 % en maîtrise d'ouvrage directe par des bailleurs sociaux (îlot D1).

Equipements

Conformément à la délibération du 11 février 2020 approuvant l'avenant n°2 relatif à l'actualisation de la programmation de l'opération :

- Un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) – d'une surface d'environ 3 800 m² SDP
- Une école privée, d'une surface d'environ 890 m² SDP
- Une crèche en lieu et place d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) d'une surface d'environ 150 m² SDP
- Un local de services collectifs destinés aux habitants du quartier (Maison des Habitants) d'une surface d'environ 90 m² SDP





1.2 Principales données administratives

	Date
Création de ZAC	19 février 2015
Signature du traité de concession	14 décembre 2017
Réalisation de ZAC	20 septembre 2018
Modification du PLU	20 septembre 2018
Arrêté Loi sur l'eau	14 juin 2019

1.3 Programme des équipements publics tel qu'approuvé au dossier de réalisation de ZAC

Nature des équipements	Maître d'ouvrage	Coût en € HT	Financement	Propriétaire à terme	Evolutions	
INFRASTRUCTURE PERIMETRE ZAC	Mails piétonniers Est et Ouest	2 733 000 €	Aménageur	Ville de Solliès-Pont	Montant des travaux suivant retour d'appel d'offres (c/s ENEDIS): 2 850 000 €	
						Voirie d'accès aux lots, secteur Ouest
						Parking public de 30 places
						Plateau traversant RD 58
SUPERSTRUCTURE PERIMETRE ZAC						
Maison d'assistance Maternelle	Aménageur (ou délégation aux Maîtres d'Ouvrage des programmes de construction)	250 000 €	Aménageur	Ville de Solliès-Pont	Transformation de la maison d'assistance Maternelle en crèche réalisée par l'acquéreur de	

					l'ilot A et qui sera vendue à un opérateur privé
INFRASTRUCTURE HORS PERIMETRE ZAC					
Bassin de rétention	Ville de Solliès-Pont	(Quote-part maximale à la charge de l'aménageur)	Aménageur + Ville de Solliès-Pont	Ville de Solliès-Pont	néant
TOTAL		644 000 € 3 627 000 €			3 494 000 €

1.4 Programme de construction tel qu'approuvé au dossier de réalisation de ZAC

Constructions réalisées dans la ZAC	Surface de plancher prévisionnelle
Logements collectifs, semi collectifs et individuels denses	27 600 m ² 50 % de cette surface sera affectée à du logement social, soit 13 800 m ² .
Logements individuels développés dans le cadre de lots à bâtir	5 320 m ²
EHPAD	3 800 m ²
Ecole privée	1 080 m ²

Surface de plancher totale prévisionnelle (hors équipement public de superstructure)	37 800 m ²
---	-----------------------

2. Note de Conjoncture

2.1 Historique des années 2018 et 2019

- Désignation des prestataires

- Février 2018 : Désignation de l'AMO – VAD – 285 K€ HT
- Février 2018 : Désignation de l'AMO Environnement – Even Conseil – 79 K€
- Mai 2018 : Désignation du BET VRD Hydrologie – Carretti – 70 K€
- Mai 2018 : Désignation du géomètre – Géosud – 12 K€
- Mai 2018 : Désignation du MOE Urbaniste et paysagiste – Citadia - 140 K€
- Août 2018 : Désignation de l'entreprise de fouilles archéologiques – EVEHA – 310 K€ HT

- Concertation

- 3 avril, 26 juin, 7 novembre 2018, 8 avril et 5 novembre 2019 : comités consultatifs
- 26 novembre 2018, 3 décembre 2019 : réunions publiques
- 29 mars 2019 : Journée de l'environnement de SOLLIES-PONT

- ZAC

- 20 septembre 2018 : Approbation du dossier de réalisation de ZAC et du programme des équipements publics

VILLE DE SOLLIES-PONT

9/19

NEXIVILLE 8

Edition du crac : le 20 mai 2020

20 janvier 2019 : Dossier de réalisation de la ZAC devenu définitif

- Modification du PLU

20 septembre 2018 : Délibération de la Ville approuvant la modification du PLU permettant la réalisation de l'opération

20 janvier 2019 : Délibération devenue définitive

- Dossier Loi sur l'eau (DLE)

10 décembre 2018 : Dépôt du DLE à la DDTM

14 juin 2019 : approbation du dossier par la DDTM - décision de non-opposition

- Archéologie préventive

26 septembre 2018 : arrêté préfectoral autorisant la réalisation des fouilles par Eveha / Nexiville 8

T4 2018 : réalisation de la totalité des fouilles par EVEHA. Montant des travaux 309.9 K€ (TF du marché + 4 TC artermies). 300 structures funéraires inventoriées.

29 novembre 2018 : Arrêté préfectoral de prise en charge des fouilles par l'Etat à hauteur de 94.5 K€, réduisant la participation de la Ville à 15,4K€ (= 309,9 K€ - 200 K€ pris en charge par l'aménageur - 94,5K€ pris en charge par l'Etat).

18 janvier 2019 : libération des terrains.

- Acquisitions foncières

24 et 30 octobre 2018 : signature de l'avenant 1 à la promesse de vente entre l'EPF PACA et VILLES ET PROJETS ayant pour objet d'acter de la substitution, dans les droits et obligations de VILLES ET PROJETS issus de la promesse synallagmatique de vente en date du 22 décembre 2017, de la société NEXIVILLE 8, et d'acter de la renonciation partielle de l'Acquéreur à se prévaloir de la condition suspensive relative au caractère définitif des délibérations ayant respectivement emporté approbation du PLU, du dossier de réalisation de la ZAC des Laugiers ainsi que du programme des équipements publics de la ZAC.

20 décembre 2018 : signature de l'acte de vente des terrains avec l'EPF PACA pour la somme de 4 597 K€ HT.

2.2 Avancement Opérationnel (2019)**A. Cessions de charges foncières réalisées à ce jour en m² SDP**

8413 m² de charges foncières de l'ilot A ont été cédées au 23/12/2019
 Promesse de vente pour 9513 m² de charges foncières de l'ilot B signée le 10/12/2019

B. Avancement des programmes de construction

Ilot A : PC déposé le 28 juin 2019 et obtenu le 30 septembre 2019
 Ilot B : PC déposé le 6 décembre 2019 et obtenu le 14 février 2020

C. Ecoulement prévisionnel des charges foncières

	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Ilot A Logements + service petite enfance	8 413 m ²				
Ilot B Logements + MH		9 513 m ²			
Ilot C1 Logements			4 849 m ²		
Ilot D1 Logements				5 634 m ²	
Ecole		890 m ²			
EHPAD		3 800 m ²			
Ilot C2			560 m ²		
					2 238 m ²

VILLE DE SOLLIES-PONT

11/19

NEXIVILLE 8

Edition du crac : le 20 mai 2020

Terrains à bâtir					
Ilot D2			2 052 m ²		
Terrains à bâtir					
TOTAL	8 413 m²	14 203 m²	7 461 m²	7 872 m²	37 949 m²

D. Objectifs opérationnels pour 2020

Aménagement

- *1^{er} semestre*
 - Réalisation et validation du DCE
 - Consultation des entreprises et désignation des entreprises des lots VRD, Aménagements paysagers et Serrurerie
 - Signature des marchés d'entreprises
- *2^e semestre*
 - Initialisation des travaux d'aménagement

Constructions

- *1^{er} semestre*
 - Initialisation des travaux îlot A
 - Délivrance du permis de construire îlot B
 - Lancement consultation MOE EHPAD
- *2^e semestre*
 - Signature de la promesse de vente îlot C1 et dépôt permis de construire îlot C1
 - Signature de la promesse de vente îlots C2 et D2 et dépôt des autorisations d'urbanisme îlot D2 et C2

- Signature de la promesse de vente/cession foncière école et dépôt du PC école
- Signature de la promesse de vente/ cession foncière EHPAD
- Cession de charges foncières îlot B et initialisation des travaux îlot B
- Lancement des consultations MOE îlot D1 et signature de la promesse îlot D1

13/19

3. AVANCEMENT DE LA SITUATION FONCIERE

Parcelles acquises le 20/12/18 auprès de l'EPF PACA :

Section	N°	Lieudit	Surface
AW	234	avenue de Beaulieu	00 ha 33 a 18 ca
AW	235	avenue de Beaulieu	00 ha 00 a 40 ca
AW	236	Les Laugiers	00 ha 00 a 19 ca
AW	237	Les Laugiers	00 ha 78 a 13 ca
AW	244	351 avenue de Beaulieu	00 ha 00 a 35 ca
AW	245	Les Laugiers	00 ha 04 a 17 ca
AW	246	Les Laugiers	00 ha 06 a 71 ca
AW	247	Les Laugiers	00 ha 37 a 89 ca
AW	248	Les Laugiers	00 ha 17 a 00 ca
AW	249	Les Laugiers	01 ha 31 a 49 ca
AW	269	Les Laugiers	00 ha 12 a 76 ca
AW	287	Les Laugiers	00 ha 09 a 85 ca
AW	288	Les Laugiers	02 ha 11 a 82 ca
AW	316	Les Laugiers	00 ha 16 a 05 ca
AW	442	Les Laugiers	01 ha 06 a 19 ca
AW	476	Les Laugiers	00 ha 48 a 42 ca
AW	478	Les Laugiers	00 ha 28 a 77 ca
AW	479	Les Laugiers	00 ha 01 a 77 ca

Total surface : 07 ha 45 a 14 ca

Il est à noter que le périmètre des acquisitions a été modifié suite à la négociation entre la collectivité et Madame LAGIER, propriétaire de la parcelle AW 477, et que pour tenir compte de la demande de cette dernière, aucun droit à construire n'est affecté à cette parcelle. La programmation de l'opération approuvée dans le cadre de la délibération du conseil municipal du 11 février 2020 tient compte des éléments susmentionnés.

4. AVANCEMENT DE LA REALISATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS

1 / Equipements dont la maîtrise d'ouvrage est exercée par l'aménageur :

Catégorie	nature :	caractéristiques	situation	Echéancier En €	réalisation		réception par les services le	remise d'ouvrage le	estimation du Coût € HT (1)
					année de réalisation	situation			
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Travaux non démarrés au 31/12/2019

2 / Autres maîtrises d'ouvrage pour les équipements du PEP

Catégorie :	nature :	caractéristiques	situation	échancier	année de réalisation	estimation	
						Coût	HT
-	-	-	-	-	-	-	-

Travaux non démarrés au 31/12/2019

5. ENGAGEMENTS FINANCIERS

1/ Participation financière de l'aménageur en contrepartie de l'équipement dont la maîtrise d'ouvrage est exercée par la Ville de Solliès-Pont

Equipements réalisés en contrepartie de la participation :	situation	montant de la participation en €	versements prévus		titre de recette :		perçu :		reste à percevoir	
			montant en €	date	montant	date	montant	date	montant	date
Assainissement Pluvial		644 000 € *								

* quote-part maximale à la charge de l'aménageur

6. COMMUNICATION, CONCERTATION

6.1 Copil 2019

Copil du 24 mai 2019

Copil du 11 septembre 2019

Copil du 17 octobre 2019

6.2 concertation/communication

8 avril et 5 novembre 2019 : réunion du comité consultatif de concertation

Journée de l'environnement de SOLLLIES-PONT du 29 mars 2019
Réunion publique 3 décembre 2019



ANNEXE 1 – Bilan d'aménagement au 31 décembre 2018

	HT	TVA	TTC	réglé au 31/12/2018	2019	2020	2021	2022	après 2022	TOTAL
Logement libre	4 554	911	5 465	-	-	1 960	3 208	297	-	5 465
Lots à bâtir	3 495	699	4 194	-	-	-	2 438	1 756	-	4 194
Logement social	2 845	569	3 414	-	-	834	1 318	1 263	-	3 414
EHPAD	1 049	210	1 259	-	-	1 259	-	-	-	1 259
Ecole	378	76	454	-	-	454	-	-	-	454
Autres recettes (lot H, participations archéo)	304	61	365	-	-	-	-	-	365	365
TOTAL RECETTE	12 625	2 525	15 150	-	-	4 506	6 963	3 316	365	15 150
Acquisition du foncier	(5 500)	(344)	(5 844)	(5 844)	-	-	-	-	-	(5 844)
Frais d'acquisition	(107)	-	(107)	(107)	-	-	-	-	-	(107)
Participations	(644)	-	(644)	-	(161)	(161)	(161)	(101)	-	(644)
Archéologie	(310)	(62)	(372)	(1 778)	(194)	-	-	-	-	(372)
Autres coûts des fonciers	(392)	(52)	(444)	(6)	(265)	(119)	(47)	(7)	-	(444)
TOTAL FONCIER	(6 953)	(458)	(7 411)	(6 136)	(619)	(280)	(208)	(163)	-	(7 411)
VRD	(2 733)	(547)	(3 280)	-	(720)	(1 080)	(840)	(480)	(160)	(3 280)
Dépollution	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Construction	(250)	(50)	(300)	-	(60)	(120)	(120)	(422)	-	(300)
Imprévus	(352)	(70)	(422)	-	-	-	-	(422)	-	(422)
TOTAL CONSTRUCTION	(3 335)	(667)	(4 002)	-	(780)	(1 200)	(960)	(902)	(160)	(4 002)
Honoraires BET	(1 07)	(21)	(1 28)	(24)	(25)	(25)	(25)	(23)	(5)	(1 28)
Honoraires architecte	(1 40)	(28)	(1 68)	(69)	(40)	(40)	(19)	-	-	(1 68)
Honoraire paysagiste	-	-	-	(0)	-	(172)	-	(38)	(23)	(828)
Autres honoraires	(690)	(138)	(828)	(94)	(113)	(237)	(136)	(40)	(29)	(1 124)
TOTAL HONORAIRES CONSTRUCTION	(937)	(187)	(1 124)	(94)	(178)	(237)	(180)	(40)	(29)	(1 124)
Total frais annexes	(100)	(20)	(121)	(4)	13	(44)	(68)	(18)	-	(121)
Total frais concentration	(75)	(15)	(90)	(22)	(25)	(23)	(20)	(216)	36	(90)
Total honoraires internes	(565)	(113)	(678)	-	-	(196)	(302)	(216)	36	(678)
TOTAL AUTRES HONORAIRES	(740)	(148)	(889)	(26)	(12)	(263)	(390)	(234)	36	(889)
Total charges avant frais financiers	(11 965)	(1 460)	(13 426)	(6 256)	(1 589)	(1 980)	(1 738)	(1 711)	(159)	(13 426)
Frais financiers	(659)	-	(659)	(5)	(172)	(269)	(187)	(27)	-	(659)
Total frais financiers	(659)	-	(659)	(5)	(172)	(269)	(187)	(27)	-	(659)
TOTAL DEPENSES	(12 625)	(1 460)	(14 085)	(6 261)	(1 761)	(2 249)	(1 925)	(1 737)	(159)	(14 085)
TOTAL MARGE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

VILLE DE SOLLIES-PONT

18/19

NEXIVILLE 8

Edition du crac : le 20 mai 2020

Annexe 2 : Bilan d'aménagement au 20 mai 2020

	HT	TVA	TTC	avant 2020	2020	2021	2022	2023	2024	après 2024	TOTAL
Logement libre	4 649	930	5 578	2 007	2 162	1 409	-	-	-	-	5 578
Lots à bâtir	3 400	680	4 080	-	-	2 197	1 883	-	-	-	4 080
Logement social	2 902	580	3 482	805	999	325	1 352	-	-	-	3 482
EHPAD	1 049	210	1 259	-	1 259	-	-	-	-	-	1 259
Ecole	294	59	353	-	88	44	-	-	-	-	353
Autres recettes (subvention archéo)	110	22	132	-	88	44	-	-	-	-	132
TOTAL RECETTE	12 403	2 481	14 884	2 812	4 861	3 976	3 235	-	-	-	14 884
Acquisition du foncier	(5 500)	(344)	(5 844)	(5 844)	-	-	(32)	-	-	-	(5 844)
Frais d'acquisition	(139)	-	(139)	(107)	-	-	(161)	(161)	-	-	(139)
Participations	(644)	-	(644)	-	(161)	(161)	(161)	(161)	-	-	(644)
Archéologie	(310)	(62)	(372)	(289)	(83)	(106)	-	-	-	-	(372)
Autres coûts des fonciers	(265)	(33)	(298)	(7)	(159)	(7)	(26)	-	-	-	(298)
TOTAL FONCIER	(6 858)	(439)	(7 296)	(6 247)	(403)	(267)	(219)	(161)	-	-	(7 296)
VRD	(2 850)	(570)	(3 420)	-	(992)	(1 535)	(739)	(154)	-	-	(3 420)
Dépollution	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Démolition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Construction	(134)	(27)	(161)	-	(161)	-	(423)	-	-	-	(161)
Impevus	(352)	(70)	(422)	-	-	-	(423)	-	-	-	(423)
TOTAL CONSTRUCTION	(3 336)	(667)	(4 003)	-	(1 153)	(1 535)	(1 161)	(1 54)	-	-	(4 003)
Honoraires BET	(130)	(26)	(156)	(39)	(34)	(45)	(34)	(5)	-	-	(156)
Honoraires urbaniste - paysagiste	(141)	(28)	(169)	(112)	(44)	(13)	-	-	-	-	(169)
Honoraires OPC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres honoraires	(890)	(195)	(885)	(155)	(102)	(141)	(755)	(14)	-	-	(1 168)
TOTAL HONORAIRES CONSTRUCTION	(961)	(249)	(1 210)	(306)	(180)	(199)	(789)	(-9)	-	-	(1 493)
Total frais annexes	(125)	(25)	(150)	(11)	(61)	(46)	(32)	-	-	-	(150)
Total frais concertation	(75)	(15)	(90)	(22)	(27)	(22)	(18)	-	-	-	(90)
Total honoraires internes	(565)	(113)	(678)	(122)	(208)	(171)	(177)	-	-	-	(678)
TOTAL AUTRES HONORAIRES	(765)	(153)	(918)	(156)	(296)	(239)	(227)	-	-	-	(918)
Total charges avant frais financiers	(11 919)	(1 508)	(13 427)	(6 708)	(2 032)	(2 240)	(2 397)	(334)	-	-	(13 710)
Frais financiers	(483)	-	(483)	(97)	(44)	(48)	(12)	-	-	-	(200)
Total frais financiers	(483)	-	(483)	(97)	(44)	(48)	(12)	-	-	-	(200)
TOTAL DEPENSES	(12 403)	(1 508)	(13 911)	(6 804)	(2 076)	(2 288)	(2 408)	(334)	-	-	(13 911)
TOTAL MARGE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

VILLE DE SOLLIES-PONT

19/19

NEXVILLE 8

Edition du crac : le 20 mai 2020

